



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 janvier 2022

Proposition de loi sur le harcèlement scolaire : des avancées et des points d'alertes

A l'occasion de l'examen de la proposition de loi sur le harcèlement scolaire par le Sénat le 27 janvier, **Familles de France tient à souligner** l'importance qu'un cadre juridique spécifique et plus adapté soit envisagé pour prévenir et sanctionner de tels agissements, en créant un délit de harcèlement scolaire. D'autres points forts comme le renforcement de la formation du personnel des établissements scolaires sur le sujet, et l'obligation de prévoir un protocole de prise en charge des victimes sont à saluer.

Le harcèlement en milieu scolaire reste malheureusement présent malgré un travail conséquent fait en matière de prévention. Il convient donc de traiter aussi les conséquences de ces actes quand ils se produisent, d'où l'intérêt de la proposition de loi.

Elle envoie un message fort, afin d'inscrire clairement dans notre société le refus des violences faites aux élèves : en tant que mineurs, les victimes sont en droit d'avoir une réaction rapide et efficace pour mettre fin à cet engrenage. La substance de la proposition de loi se situe dans l'affirmation du droit à une scolarisation sans harcèlement.

La pénalisation du harcèlement scolaire reste une solution partielle, qui n'empêchera pas nécessairement les effets de groupes, notamment sur les réseaux sociaux.

Familles de France s'inquiète de la montée en puissance du cyberharcèlement.

Familles de France s'associe donc à l'amendement prévoyant que les acteurs d'Internet réagissent enfin en renforçant les dispositifs de signalement et de modération des contenus et **réclame** que les plateformes présentent sur Internet mettent de vrais moyens en place, dans un bref délai, pour arrêter les situations de cyberharcèlement et protéger leurs utilisateurs.

Familles de France demande :

- Un suivi thérapeutique des victimes, pris en charge par la Sécurité sociale
- Une plus grande uniformisation des réactions des établissements scolaires
- Une plus grande sensibilisation des parents afin que chaque famille se sente concernée
- Une sensibilisation obligatoire annuelle pour toutes les classes à partir du CM1
- Un stage d'une journée en début de classe de 6^{ème} pour l'apprentissage d'un usage respectueux des réseaux sociaux.

Contact presse : Chantal Huet 06-15-74-83-33

Mireille Lachaud 06-16-58-69-92

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'utilisateurs du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90
E-mail : contact@familles-de-france.org – Site : www.familles-de-france.org